



Expertise comptable - Conseil - Audit

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE

**Siège social : Contour Antoine de Saint-Exupéry
Campus de Ker Lann
35170 BRUZ**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE

**Siège social : Contour Antoine de Saint-Exupéry
Campus de Ker Lann
35170 BRUZ**

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 4**

- **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022** **5 à 23**

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE

**Siège social : Contour Antoine de Saint-Exupéry
Campus de Ker Lann
35170 BRUZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2022

Aux Elus de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 juin 2021, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes de l'annexe intitulés « 4.2.2. Créances » et 3.1.3 Dépréciation créances clients » exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des créances clients et à leur dépréciation. Nous avons été amenés à apprécier sur base d'échantillonnage le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans ce paragraphe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau et présentés à votre commission de finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT BRIEUC, le 14 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

S.A.S. FITECO

Représentée par Magali COSQUER

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE

**Siège social : Contour Antoine de Saint-Exupéry
Campus de Ker Lann
35170 BRUZ**

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2022

BILAN - ACTIF

ACTIF	Montant brut 2022	Amortissement / dépréciation	Montant net 2022	Montant net 2021	Variation
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement	1 812	1 812			0
Frais de recherche et développement	16 206	16 206			0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	752 773	735 025	17 748	48 489	-30 741
Droit au bail					0
Autres immobilisations incorporelles	801 414	785 719	15 695	25 044	-9 349
Immobilisations incorporelles encours	594		594	594	0
Avances et acomptes					0
Sous-total (immobilisations incorporelles)	1 572 799	1 538 762	34 037	74 127	-40 090
Immobilisations Corporelles					
Terrains	3 218 893		3 218 893	3 218 893	0
Agencements et aménagements de terrains	1 620 156	1 290 194	329 962	366 988	-37 026
Constructions	105 262 484	56 066 642	49 195 842	52 221 250	-3 025 408
Constructions sur sol d'autrui					0
Installations techniques, matériel et outillage	27 978 354	23 697 619	4 280 734	3 690 088	590 646
Autre immobilisations corporelles	33 899 453	23 290 426	10 609 027	9 979 153	629 874
Immobilisations corporelles encours	2 448 457		2 448 457	1 080 539	1 367 918
Avances et acomptes	-62 667		-62 667	-62 667	0
Sous-total (immobilisations corporelles)	174 365 131	104 344 881	70 020 249	70 494 247	-473 998
Immobilisations financières					
Participations et autres formes de participation	2 252 664	1 844 753	407 911	525 339	-117 428
Prêts	478 399		478 399	510 636	-32 237
Autres immobilisations financières	9 345		9 345	9 345	0
Sous-total (immobilisations financières)	2 740 408	1 844 753	895 655	1 045 320	-149 664
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	178 678 338	107 728 396	70 949 941	71 613 693	-663 752
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours					0
Créances					0
Avances et acomptes	24 063		24 063	310 699	-286 636
Clients et comptes rattachés	37 843 609	4 847 644	32 995 965	36 995 957	-3 999 992
Fournisseurs débiteurs					0
Personnels et comptes rattachés	5 116		5 116	9 961	-4 845
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					0
Etat et autres collectivités publiques	242 104		242 104	484 007	-241 903
Comptes courants					0
Autres créances	1 301 731		1 301 731	315 128	986 603
Charges constatées d'avance	407 937		407 937	254 613	153 324
Compte de liaison des établissements					0
Opérations de trésorerie inter-services					0
Sous-total 1	39 824 560	4 847 644	34 976 916	38 370 365	-3 393 449
Valeurs mobilières de placement	14 419 299		14 419 299	14 401 890	17 409
Disponibilités					
Caisse	6 369		6 369	8 625	-2 256
Comptes bancaires débiteurs	24 151 975		24 151 975	18 331 465	5 820 510
Comptes de virements internes	0		0	1 258	-1 258
Sous-total 2 (Disponibilités)	38 577 643	0	38 577 643	32 743 238	5 834 405
Régies d'avances et accréditifs				-337	337
Sous-total 3				-337	337
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	78 402 203	4 847 644	73 554 559	71 113 266	2 441 293
TOTAL GENERAL (I+II)	257 080 541	112 576 040	144 504 500	142 726 959	1 777 541

Visé par le Commissaire aux Comptes

BILAN - PASSIF

PASSIF	Montant 2022	Montant 2021	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Apports			
Dotations	4 355 810	4 355 810	-
Dons et legs	3 219	3 219	-
Affectation	107 027	107 027	-
Financements de l'Etat rattachés à des actifs déterminés.	2 489 661	2 629 057 -	139 396
Ecart de réévaluation			-
Réserves	1 631 995	1 631 995	-
<i>Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement</i>			-
<i>Dont : Autres réserves (réserves facultatives)</i>	1 631 995	1 631 995	-
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	57 211 817	42 350 733	14 861 084
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	8 890 257	14 861 083 -	5 970 826
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés	42 219 343	45 110 486 -	2 891 143
TOTAL I CAPITAUX PROPRES	116 909 129	111 049 410	5 859 718
PROVISIONS			
Provisions pour risques	697 076	698 876 -	1 800
Provisions pour charges	2 049 576	2 025 342	24 234
TOTAL II PROVISIONS	2 746 652	2 724 218	22 434
DETTES			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 544 944	3 987 012 -	442 068
Emprunts et dettes financières divers	45 978	44 617	1 361
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques			-
Comptes bancaires créditeurs	4 497	4 242	255
Dettes d'exploitation			
Avances & acomptes s/commandes reçues	118 395	9 110 465 -	8 992 070
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 088 283	3 895 148	2 193 135
<i>Dont : fournisseurs</i>	4 004 336	3 311 978	692 358
<i>Dont : fournisseurs d'immobilisations</i>	39 605	38 476	1 129
<i>Dont : fournisseurs effets à payer</i>			-
<i>Dont : fournisseurs factures non parvenues</i>	2 044 342	544 695	1 499 647
Dettes fiscales et sociales	8 381 367	8 060 343	321 024
<i>Dont : Personnels et comptes rattachés</i>	1 486 893	1 234 647	252 246
<i>Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	3 529 261	3 209 040	320 221
<i>Dont : Etat et autres collectivités publiques</i>	3 365 213	3 616 656 -	251 443
Compte de liaison des établissements	0	0	-
Opérations de trésorerie inter-services			-
Comptes courants			-
Dettes diverses	2 404 470	1 864 457	540 013
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-
Autres dettes (y.c 47)		43 596 -	43 596
Produits constatés d'avance	4 260 786	1 943 450	2 317 336
TOTAL III DETTES	24 848 720	28 953 330 -	4 104 610
TOTAL GENERAL (I+II+III)	144 504 500	142 726 959	1 777 542

Visé par le Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT 2022

	CFA Région	Conso DT/DR	Total CMARB	Total CMARB	Variation
	Exercice N	Exercice N	Exercice N	Exercice N-1	
	31/12/22	31/12/22	31/12/22	31/12/21	
Produits d'exploitation :					
Ventes de marchandises					
Production vendue [bien et services]	55 630 300	5 409 147	61 039 447	55 523 567	5 515 880
Production stockée			-	-	-
Production immobilisée			-	-	-
Subventions d'exploitation	405 798	1 094 192	1 499 990	1 368 106	131 884
Reprises sur dépréciation, provisions, transfert de charges	39 773	551 649	591 422	852 979	- 261 557
Autres produits	592 604	10 140 355	10 732 959	10 238 866	494 093
Total I	56 668 475	17 195 343	73 863 818	67 983 518	5 880 300
Charges d'exploitation :					
Achats d'approvisionnements			134 429	572 062	- 437 633
Variation de stocks d'approvisionnements	-		-	24 033	- 24 033
Autres charges externes	9 758 789	7 470 878	17 229 667	12 992 914	4 236 753
Impôts, taxes et versements assimilés	909 175	1 297 642	2 206 817	2 052 486	154 331
Rémunération du personnel	18 773 871	7 259 575	26 033 446	24 192 738	1 840 708
Charges sociales	8 121 884	3 143 563	11 265 447	10 643 832	621 615
Dotations aux amortissements	1 685 868	9 697 834	11 383 702	6 133 428	5 250 274
Dotations aux provisions	14 399	354 898	369 297	1 043 137	- 673 840
Autres charges	332 037	1 012 013	1 344 050	671 955	672 095
Total II	39 730 452	30 236 403	69 966 855	58 326 586	11 640 269
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 938 023	- 13 041 060	3 896 963	9 656 932	- 5 759 969
Produits financiers (III)	144	23 138	23 282	17 199	6 083
Charges financières (IV)	-	88 548	88 548	96 967	- 8 419
Produits exceptionnels (V)	1 633 071	3 680 405	5 313 476	5 462 358	- 148 882
Charges exceptionnelles (VI)	58 231	196 684	254 915	178 439	76 476
Impôts sur les bénéfices (VII)					-
BENEFICE ou PERTE (I-III-IV+V-VI-VII)	18 513 007	- 9 622 749	8 890 258	14 861 083	- 5 970 825
Quote-part DR (hors DR CFA)	9 391 382	- 9 391 382			-
RESULTAT après affectation quote-part DR	9 121 623	- 231 366	8 890 257	14 861 083	- 5 970 826
	-				-



Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bretagne

**Annexe légale aux comptes annuels
de l'exercice clos au 31/12/2022**

Montants exprimés en EUR

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	2
2	Description du périmètre des activités de la CMA	3
2.1	Activités de la CMA	3
2.2	Activités du CFA – Réforme de l’Apprentissage	3 - 4
3	Evènements majeurs survenus au cours de l’exercice	5
3.1	Evènements majeurs intervenus au cours de l’exercice	5
3.1.1	Régionalisation	5
3.1.2	Fonds de solidarité	5
3.1.3	Dépréciation créances clients	5 - 6
3.1.4	FDM Saint-Malo	6
3.1.5	C3S	6
3.1.6	Energie	6
3.2	Evènements majeur postérieur à la clôture	6
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
4.1	Actif immobilisé	7
4.1.1	État de l’actif immobilisé (brut)	7
4.1.2	Amortissements de l’actif immobilisé	7
4.2	Actif circulant	8
4.2.1	État des stocks	8
4.2.2	Créances	8
4.2.3	Charges constatées d’avance	9
4.2.4	Trésorerie	9
4.3	Fonds propres	10
4.3.1	Variation des fonds propres	10
4.3.2	Subventions d’investissement	10-11
4.4	Passifs et provisions	11
4.4.1	Provisions	11
4.4.2	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	12
4.4.3	Précisions sur d’autres dettes	12
4.5	État des dettes et créances à la clôture de l’exercice	13-15
4.6	Compte de résultat	16
4.6.1	Subvention d’exploitation	16
4.6.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	16

1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du référentiel comptable applicable aux CMA, publié en décembre 2012.

Le total du Bilan est de 144 504 500 €.

Le résultat est de 8 890 257 €.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases, à savoir :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Visé par le Commissaire aux Comptes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La durée de l'exercice comptable pour 2022 est de 12 mois.

La durée de l'exercice comptable pour 2021 est de 12 mois.

Les principales méthodes comptables retenues sont évoquées point par point ci-après dans chaque sous chapitre.

2 Description du périmètre des activités de la CMA

2.1 Activités de la CMA

Le siège social de la CMAR Bretagne est localisé à Bruz. Notre établissement dispose de plusieurs antennes sur l'ensemble du territoire breton avec des sites principaux basés à Ploufragan, Quimper, Rennes et Vannes.

Les activités se décomposent en plusieurs services :

- Services Généraux : Secrétariat général, communication, comptabilité, ressources humaines, numérique etc...
- Accueil, Formalités et Registre des Métiers : Plateforme relation clients artisans - Formalités : [E-visé par le Commissaire aux Comptes](#) toire des métiers, Accueil physique pour tous types de conseils, et Back office (Plateforme téléphonique)
- Service de développement économique : Suivi créateurs, partenariats, relations avec les EPCI actions numériques, actions environnement...
- Formation continue tant pour les artisans que pour leurs collaborateurs. Ces formations peuvent être transverses ou bien techniques

2.2 Activités du CFA

Le CFA de la Région Bretagne est réparti sur sept sites : Auceleuc, Ploufragan, Quimper, Vannes, Bruz, Fougères et Saint-Malo.

Description globale de l'activité :

- Formations dispensées : principalement de niveau 5 (CAP, MC), et de niveau 4 (BP, Bac Pro, BTM, CQP, TH). Le niveau 3 est peu représenté (BTMS, BTS, BM)
- FCL : Formation Continue Longue :
 - ✓ BM : Brevet Maitrise - Actions de formation continue, hors apprentissage - Formation pour des adultes pour des formations sur des modules professionnels ou de gestion
 - ✓ Contrat de professionnalisation : Formations assurées dans le cadre du CFA (Prof. Jeunes 16-25 Ans et Prof. Adultes > 25 Ans) - Financé les OPCA (Ex. ANFA, Constructys,...)
- Type de formations : les filières sont les suivantes :
 - Alimentaire (Charcutier-traiteur, Boucher, Boulanger, Pâtissier, Crêpier)
 - Automobile&Mécanique (Maintenance des matériels d'espaces verts, Carrosserie, Maintenance des véhicules : voitures

particulières, Maintenance des véhicules : motocycles, Cycles, Signalétique)

- Bâtiment&Bois (Ebéniste, Maçon, Charpentier bois, Constructeur bois, Menuisier, Carreleur mosaïste, Peintre, Solier moquettiste, Métiers du plâtre et de l'isolation, Electricité)
- Hygiène&Services (Photographie, Prothèse, Coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie, Fleuriste, Préparateur en pharmacie, Toilleteur canin)
- Numérique (Télécom-réseaux, Très haut débit)
-

Réforme de l'apprentissage

La réforme de l'apprentissage portée par la loi du 05 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a réformé le système. [Visé par le Commissaire aux Comptes](#) Les formations sont financées par les OPCO (produits proviennent des facturations) en remplacement de la dotation pédagogique pour le fractionnement (subvention) perçue par le Conseil Régional de Bretagne.

Les Centres de Formations des Apprentis sont désormais financés en fonction de niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage déterminés par France Compétences.

Le mécanisme de financement à l'activité permet de couvrir les frais de fonctionnement des CFA, le financement des frais annexes (restauration, hébergement, 1^{er} équipement...) et de l'investissement.

3 Evènements majeurs survenus au cours de l'exercice

3.1 Evènements majeurs intervenus au cours de l'exercice

3.1.1 Régionalisation

Cette année consacre la suite de la régionalisation des 4 départements. Pour rappel, les quatre chambres départementales ainsi que la chambre régionale ont fusionné au 1^{er} janvier 2021 en un seul établissement : la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Région Bretagne.

L'équipe finance, issue des différentes organisations précédentes est répartie sur l'ensemble du territoire.

Un gros travail d'harmonisation des pratiques avait débuté sur 2021 et a continué sur cet exercice. Le travail d'harmonisation devra se poursuivre sur les prochains exercices.

3.1.2 Fonds de solidarité

Visé par le Commissaire aux Comptes

Il a été mis en place un fonds de solidarité entre les différentes Chambres. En effet, L'assemblée Générale ordinaire de CMA France du 6 et 7 décembre 2022 acte le principe du Fonds de solidarité, l'assemblée générale du 23 et 24 mai 2023 définit le calcul qui doit être retenu. Aussi le principe du calcul est que si le Fonds de Roulement dépasse les 3 mois, ce fonds de solidarité calculé est de 5% du Résultat. Pour 2022, le fonds de solidarité calculé est de 467 908 €.

3.1.3 Dépréciation créances clients

Il a été décidé de constater une dépréciation pour les créances clients. Il convient de distinguer :

- Créances clients stocks finis (comptes clients commençants par les comptes 100/101) :

Ces créances clients portent sur la période antérieure au 01^{er} janvier 2022 : nous avons décidé de déprécier à 100% ce solde client après constatation de l'apurement existant au 12.05.2023. Le montant de la dépréciation ressort à 3.930.522 Euros.

- Créances clients portant sur les contrats flux en cours :

Le montant de ces créances clients présentant un risque de non-recouvrement s'élève à 331.531 Euros (201.919 Euros pour les contrats flux & 129.612 Euros pour les contrats stocks). Nous avons déprécié ces créances à hauteur de 100%

- Factures à établir (F.A.E.) signés après le 01.01.2020 (contrats flux & contrats stocks) :

- Pour les contrats flux (signés après le 01.01.2020), il subsiste deux types de FAE au 31.12.2022 :

- ✓ FAE portant sur les contrats flux ayant débutés en 2020 et qui ont pris fins au 31.12.2021, le montant de la FAE diminué de l'apurement existant au 12.05.2023 ressort pour 487 833 Euros. Nous avons

déprécié à hauteur de 100%.

- ✓ FAE portant sur les contrats flux ayant débutés en 2021 et qui ont pris fins au 31.12.2021. Le montant de la FAE diminué de l'apurement existant au 12.05.2023 ressort à 518.529 Euros. Nous avons déprécié cette créance à hauteur de 10% soit 51.853 Euros.

⇒ Le montant de la dépréciation des contrats flux signés après le 01.01.2020 s'élève à 539.736 Euros.

- Factures à établir (F.A.E.) signés avant le 01.01.2020 portant sur les contrats stocks :
 - Le montant de ces factures à établir ressort pour 321.922 Euros au 31.12.2022. Le montant des AAE portant sur ces contrats ressort à 278.857 Euros. Nous avons décidé de déprécier le solde soit 42.695 Euros à 100%.

⇒ Le montant de la dépréciation des créances clients et comptes rattachés ressort à 4.844.484 Euros.

3.1.4 FDM SAINT MALO

Les travaux d'Extension et de Restructuration de la Faculté des métiers de Saint-Malo a débuté en JUIN 2022 et devrais se terminer en JUILLET 2024.

3.1.5 C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés)

Elle est dû par la chambre en 2022. Elle est de 0.16% du Chiffres d'Affaires après abattement de 19 000 000 €. Sur 2022, elle est de 66 264 €

3.1.6 ENERGIE

Nous sommes confrontés à l'augmentation générale du coût de l'énergie, notamment celui de l'électricité.

L'augmentation du coût de l'électricité entre 2021 et 2022 est de 314%. Cette forte hausse est la conséquence de 2 facteurs, le premier résulte de la hausse générale de l'électricité, le second résulte de l'obligation de trouver un nouveau fournisseur d'électricité à partir du second trimestre 2022 qui a appliqué une offre de secours et donc un tarif élevé.

3.2 Événement majeur postérieur à la clôture

Pas d'événement majeur à déclarer.

Néanmoins, nous signalons l'arrivée au 01/09/2023 d'un nouveau DRAF.

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Visé par le Commissaire aux Comptes

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	01/01/2022	Entrée	Sortie	31/12/202
Immos incorporelles	1 572 205			1 572 205
Immos corporelles	168 164 879	4 710 927	896 467	171 979 340
Immos financières	2 772 645	5 233	37 470	2 740 408
Immo en-cours	1 081 133	2 680 997	1 313 080	2 449 050
Avances et acomptes	-62667		0	-62 667
Total immos	173 528 196	7 397 157	2 247 017	178 678 337

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Nature	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés en fin d'exercice
Brevet - Licence	1 480 654.33	40 089.51	0,00	1 520 774.04
Terrain	1 253 167.70	37 026.33	0,00	1 290 194.03
Construction	52 876 701.48	3 209 801.43	19 861.36	56 066 641.55
Installation technique	9 046 043.09	306 297.04	155 372.63	9 196 968.40
Inst.Mat.Outil péda	13 906 013.22	790 114.72	195 477.17	14 500 650.77
Agencement Divers	13 551 708.37	1 170 814.98	343.89	14 722 179.46
Matériel de transport	449 935.57	37 634.91	0	487 570.48
Matériel de bureau	647 622.58	16 755.43	50 677.03	613 700.98
Matériel informatique	3 563 717.79	837 026.00	411 950.04	3 988 793.75
Mobilier	2 452 527.32	73 328.18	0	2 525 855.50
Divers	959 086.21	13 958.86	2 701.59	970 343.48
Immos financières	1 727 325.02	117 427.87	0	1 844 752.89
Total	101 914 502.88	6 650 275.26	836 383.71	107 728 394.23

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

<i>Catégories d'immobilisations</i>	<i>Amortissement</i>	
	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
Logiciels	Linéaire	2 ans
Construction	Linéaire	20 à 40 ans
Installations industrielles, agencement	Linéaire	1 à 15 ans
Matériel & outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Visé par le Commissaire aux Comptes

4.2 Actif circulant

4.2.1 État des stocks

A ce jour, aucun stock n'est constaté.

4.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des charges d'exploitation, à hauteur de 407 937 € au 31.12.2022 contre 254 613 Euros au 31.12.2021.

4.2.4 Trésorerie

Le CFA. n'ayant pas la personnalité juridique, ne dispose pas de compte bancaire propre.

Les comptes de trésorerie 2022 présentent un solde débiteur de 24.151.975 € contre 17.922.401 Euros au 31.12.2021

Les placements au 31 décembre 2022 s'établissent à 14.419.299 € contre 14.401.889 Euros au 31.12.2021.

Visé par le Commissaire aux Comptes

4.3 Fonds propres

4.3.1 Variation des fonds propres

Nature	Début d'exercice	Diminutions	Augmentations	Fin d'exercice
Dotation	4 355 810			4 355 810
Dons et legs	3 219			3 219
Affectation	107 027			107 027
Réserves	1 631 995			1 631 995
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	42 350 733		14 861 083	57 211 817
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	14 861 083	14 861 083	8 890 257	8 890 257
Subvention d'investissements brutes	105 040 347	456 705	1 726 306	106 309 948
Subvention d'investissements virées au résultat	-57 300 804	337 123	-4 637 263	-61 600 945
Provision pour charges	698 876	3 600	1 800	697 076
Provision pour risques	2 025 342	345 063	369 296	2 049 576
Total	113 773 629	16 003 574	21 211 479	119 655 780

4.3.2 Subventions d'investissement

Visé par le Commissaire aux Comptes

Les subventions et les investissements demeurent au bilan tant que le bien financé n'est pas sorti de l'actif. Ils sont toutefois amortis régulièrement.

Les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Une somme de 4 528 713 € a été inscrite dans le compte « quote-part de subvention d'investissement », virée au compte de résultat et correspond aux amortissements des subventions d'équipement.

Tableau des variations de subventions d'investissement brutes

Nature	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Subv Equipt	1 830 485	0	0	1 830 485
Subv Equipt Etat	4 034 861	0	4 336	4 030 525
Subv Equipt Région	70 047 960	1 709 747	237 947	71 519 760
Subv Equipt Dept	9 659 605	0	3 941	9 655 664
Subv Equipt Commune	2 692 594	16 560	2 623	2 706 531
Subv Equipt UE	3 142 573	0	0	3 142 573
Subv Taxes	13 626 078	0	207 858	13 418 219
Autres Subv	6192	0	0	6 192
Total	105 040 347	1 726 307	456 705	106 309 950

Tableau des variations de subventions d'investissement virées au compte de résultat

Nature	Début d'exercice	Virée au compte de résultat	Sortie	Fin exercice
Subv Equipt	430 866	62 244	0	493 110
Subv Equipt Etat	2 805 423	77 152	4 336	2 878 238
Subv Equipt Région	35 498 335	3 211 454	117 781	38 592 008
Subv Equipt Dept	5 242 013	297 458	3 941	5 535 530
Subv Equipt Commune	1 274 849	101 960	2 623	1 374 186
Subv Equipt UE	1 615 845	167 235	0	1 783 080
Subv Taxes	10 433 474	719 033	207 714	10 944 793
Total	57 300 804	4 636 536	336 395	61 600 945

4.4 Passifs et provisions

4.4.1 Provisions

Les provisions se répartissent de la manière suivante :

Visé par le Commissaire aux Comptes

Nature	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provision pour litige personnel	667 186	0		667 186
Provision pour risque	31 690	1 800	3 600	29 890
Provision pour charge	345 062	313 299	345 062	313 299
Indemnités départ retraite	1 680 279	55 997	0	1 736 276
Total	2 724 217	3710 96	348 662	2 746 651

Les provisions ont été revues dans leur intégralité.

Les provisions pour litige et pour risques restantes concernent des salariés. Sur l'exercice 2022.

La provision pour charge correspond aux indemnités mensuelles versées aux personnes qui ont quitté la Chambre en substitution de pôle emploi, la Chambre étant son propre assureur chômage.

4.4.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

La provision départ retraite tient compte :

- Article 37 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat comprenant une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service pour les agents ayant plus de 10 ans de présence, égale à 30 points d'indice pour 12 mois de présence, limitée à 30 ans.
- Taux de charge moyen de 51%
- D'un pourcentage de turnover de non pris en compte dans le calcul
- De la table de mortalité par âge détaillée de 2012-2016 INSEE
- Actualisation : 1.10 %
- Augmentation des salaires : 0.50% selon la source INSEE (taux d'inflation)

La provision départ retraite s'élève donc au 31/12/2022 à 1 736 276 €.

4.4.3 Précisions sur d'autres dettes

4.4.3.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à des produits d'exploitation, à hauteur de 4 260 786 €.

Visé par le Commissaire aux Comptes

4.5 État des dettes et créances à la clôture de l'exercice

4.5.1.1 Les dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	3 544 944	442 068	1 505 937	1 596 939
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 043 689	6 043 689		
Dettes fiscales et sociales	8 601 028	8 601 028		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 595	44 595		
Autres dettes (**)	2 404 470	2 404 470		
Produits constatés d'avance	4 260 786	4 260 786		
Total	24 899 512	21 796 636	1 505 937	1 596 939
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dont envers les associés				

Visé par le Commissaire aux Comptes

Charges à payer

Nature	Fin d'exercice
Fourn.fact non parvenues	2 044 342
Intérêts courus	4 228
Dettes provis. pr congés à payer	1 480 941
Personnel - autres charges à payer	7 339
Charges sociales s/congés à payer	744 321
Charges sociales - charges à payer	16 037
Clients-avoir a établir	n
Divers - charges à paye	Visé par le Commissaire aux Comptes
Total	4 319 378

4.5.1.2 Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	706 548	706 548	
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 843 609	37 843 609	
Autres	1 301 731	1 301 731	
Charges constatées d'avance	407 937	407 937	
Créances sociales et fiscales	466 883	466 883	
Total créances	40 726 708	40 726 708	0

Produits à recevoir

Clients - fact à établir	24 944 275
Fournisseurs - rrr à obtenir	0
Divers - produits à recevoir	12 224
Intérêts courus à recevoir	408 996
Total	25 365 495

4.5.1.3 *Autres éléments*

Visé par le Commissaire aux Comptes

Ces comptes contiennent des reliquats pour taxe pour frais de chambre non affectés. Ce sont ainsi 664 817€ et 853 873€ en provenance respectivement des chambres du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine qui subsistent dans les comptes (467400 et 467420).

4.6 Compte de résultat

4.6.1 Subvention d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées dès l'attribution lorsqu'il n'y a pas de conditions suspensives pour le montant prévu dans la convention d'attribution. Les subventions conditionnées à la réalisation d'un niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées au prorata du niveau de dépenses réalisées. Lorsqu'il existe un risque de reversement, une provision est comptabilisée afin de couvrir le risque de reversement.

4.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaire [Visé par le Commissaire aux Comptes](#)

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	41 400
Au titre d'autres prestations	0
Honoraires totaux	41 400